

Référence du contrat

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom/Prénom	*	1
Votre adresse	*	2
	*	3
	*	4
Les coordonnées de votre compte	*	5
		6
Nom du créancier	*	... SYNDICAT MIXTE DES EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR (SIEGE)	7
		8
	*	10
	*	11
Signé à	*	13
Signature(s)	*	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Description du contrat : **CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU**

MODE DE PAIEMENT SOLICITE

PRELEVEMENT A ECHEANCE DE FACTURE

PRELEVEMENTS MENSUELS

Afin de pouvoir estimer le montant de votre mensualité, veuillez nous indiquer le nombre d'occupants dans le logement concerné.

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

N° de téléphone :

JOINDRE UN RIB

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à

SM EMMA
6 allée des Magnolias
BP 25
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE CEDEX